



Dette EDF racheté par Intrum Justitia

Par **sophiedu11**, le **22/11/2014** à **12:28**

un dossier de surendettement a été fait pour une dette EDF de 1700€ en NOV 2011. EDF m'a envoyé un échéancier, entre temps il y a eu un déménagement et une maladie ; Cet échéancier n'a pas été pris en compte par ma banque et donc depuis 2 ans et 6 mois la dette n'a pas été payé Je ne me suis pas rendue compte que 22.14€ n'était pas débité chaque mois .Je reçois des lettres de menaces de I-J j'appelle EDF pour reprendre l'échéancier et payer.

EDF m'a dit au téléphone avoir "donné" cette dette a Intrum Justitia et eux depuis me harcèle de courriers et de coups de téléphone.

Ma question est: I-J peuvent -il m'amener au tribunal ?

et m'imposer de payer 100€ a leur convenance par mois ?! sachant que j'ai un dépôt de bilan en cours et que je suis déclarée en invalidée.

MERCI

Par **aguesseau**, le **22/11/2014** à **14:43**

bjr,

IJ est une société de recouvrement de dettes donc je pense qu'EDF n'a pas venu sa créance à IJ mais a simplement chargé cette société de recouvrir la dette que vous avez avec EDF.

cela signifie pour moi qu'EDF étant toujours votre créancier, IJ ne peut pas vous assigner au tribunal.

par contre un créancier n'est jamais obligé d'accepter un échéancier et s'il l'accepte c'est le créancier qui fixe le montant des échéances.

par contre EDF peut toujours vous assigner devant un tribunal.

cdt

Par **Intrum Justitia**, le **24/11/2014** à **10:23**

Bonjour,

En effet, nous intervenons dans le cadre d'un mandat de recouvrement délivré par EDF suite à votre retard de règlement. A ce titre, nous vous avons effectivement envoyé un courrier pour la régularisation de votre facture.

Si vous avez des interrogations, nous vous invitons à prendre contact, au plus vite, avec un de nos conseillers au numéro affiché sur votre courrier et munis de celui-ci. Ce dernier pourra vous renseigner et étudier avec vous votre dossier.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Cordialement

Le Médiateur Intrum Justitia

Par **sophiedu11**, le **24/11/2014** à **14:57**

Bonjour, Merci Aguesseau d'avoir répondu.

Je précise c'est EDF qui a choisi le montant des mensualités, mais comme beaucoup de temps est passé sans qu'il y est aucunes retenues EDF ne m'a pas envoyé une lettre de rappel rien elle a direct fait appel à cette boîte de recouvrement.

Par **pat76**, le **26/11/2014** à **18:53**

Bonjour Sophie

Peut qu'EDF n'a pas donné mais vendu la dette à Intrum Justicia sachant que cette dette ayant plus de 2 ans et qu'aucune procédure en justice n'ayant été engagée est prescrite.

Intrum Justicia devra démontrer qu'elle a été mandatée par EDF pour recouvrer la dette en produisant une copie du mandat. Par ailleurs Intrum Justicia ne pourra sans être en possession d'un titre exécutoire émis par un juge vous faire saisir quoi que ce soit par voie d'huissier.

Vous aviez reçu une lettre recommandée avec avis de réception émanat d'Intrum Justicia?

Si vous avez reçu une lettre simple, oubliez la demande d'Intrum Justicia.

Bien cordialement

Par **sophiedu11**, le **27/11/2014** à **17:49**

Bonjour pat,

j'ai reçu coups de téléphone de I-J -Lettres simples pas en A-R.

J'ai pris contact avec la Banque de France pour expliquer ma situation ,comme nous avons déménagés je dois refaire un autre dossier de surendettement .Pour le moment j'attend. Merci de votre intérêt. Amicalement

So

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **18:05**

Bonjour

Au prochain appel par Intrum Justicia, dites simplement que vous notez le jour et l'heure de l'appel comme vous l'avez fait pour l'appel précédent et que vous enregistrez la conversation (faites le si vous en avez la possibilité). Vous préciserez que vous aurez ainsi motif à déposer plainte contre Intrum Justicia pour harcèlement moral.

Vous direz également à votre interlocuteur que l'alinéa 1 de l'article 1315 du Code Civil stipule:

" Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver".